

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 20 février 2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de l'équipement – Subdivision territoriale de Tahiti												
2	LIBELLE DU POSTE : Responsable des travaux d'infrastructures routières, voiries et réseaux divers du secteur Ouest												
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5												
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B												
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C												
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE												
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP : 962 02 CODE POSTE : 1515 CENTRE DE TRAVAIL : 327 PROGRAMME R.H : 974 01												
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Papeete – Vallée de Tipaerui												
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent est responsable de l'entretien du réseau routier territorial et des cours d'eau sur le secteur Ouest (de Punaauia route de la pointe des pêcheurs P.K 14,6 au P.K. 56,3 limite Papeari). Il est chargé de la surveillance du domaine public et du respect des autorisations délivrées aux concessionnaires du domaine public routier (DPR). Il est l'interlocuteur privilégié de la DEQ auprès de la population.												
9	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">EFFECTIFS ENCADRES</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">A</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">B</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">C</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">Autres</td> </tr> <tr> <td>NOMBRES :</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">5 CC5</td> </tr> </table>	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres	NOMBRES :	0	0	1	7	5 CC5
EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres								
NOMBRES :	0	0	1	7	5 CC5								
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de la subdivision territoriale de Tahiti et son adjoint												
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Poste informatique - véhicule – Téléphone portable												
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Grande mobilité et disponibilité. Le chef de secteur a obligation d'être joignable en période d'intempéries ou de calamités naturelles, notamment sur son téléphone portable de service. Agent assermenté												
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en application le programme annuel des travaux. – Tenir quotidiennement une main courante qui recense tous les travaux d'entretien à réaliser et qui enregistre tous les travaux effectivement réalisés. – Organiser le programme des différentes équipes de terrains (cantonniers, ouvriers chargés du curage de caniveaux, etc). – Assurer la coordination entre les moyens techniques mis à la disposition du secteur. – Faire le suivi technique des demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour les concessionnaires occupant le domaine public. – Assister et conseiller les particuliers, les collectivités publiques, les entreprises, etc. pour tout ce qui se rapporte au domaine public. – Intervenir en cas d'intempéries ou de calamités naturelles (pluie diluvienne, éboulement, inondations, cyclones, etc.). 												
14	ACTIVITES ANNEXES : - Constater les infractions à la réglementation sur la conservation du domaine public routier, maritime et fluvial et les extractions de matériaux en Polynésie française (agent assermenté).												

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Agent technique
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Génie civil

S: Sensibilisation, A: Applicati,

on; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Maîtrise des techniques de chantiers de génie civil		X	
	Maîtrise de la réglementation en matière de gestion et conservation du domaine public		X	
	Maîtrise des logiciels de bureautique (EXCEL-WORD-POWERPOINT)		X	
	Bonnes qualités de management et relationnelles		X	
18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Techniques de génie civil (routier et béton armé)			
19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation en matière réglementaire inhérente à la fonction d'agent assermenté			
20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : Minimum 4 ans			

Le directeur de l'équipement,
Date :
Signature :

L'agent :
Date :
Signature :